

Déclaration de M. Nicolas Sarkozy, Président de la République, sur les efforts des pouvoirs publics en matière de secours aux personnes, à Clermont-Ferrand le 29 septembre 2007.

Monsieur le Président, je suis très heureux de vous retrouver. Vous m'avez dit que vous alliez parler franchement. A mon tour !

Madame la Ministre de l'Intérieur, chère Michèle. Je voudrais dire aux sapeurs-pompiers que j'ai toute confiance dans votre Ministre pour vous défendre et pour vous comprendre.

Cher Brice, dans cette région qui est la tienne,

Chers amis,

Cher Eric DOLIGÉ, je n'ai pas oublié qu'à ma demande, tu as accepté de prendre la présidence d'une commission qui n'était pas si facile à présider.

Je voulais vous remercier de votre accueil. C'est une véritable émotion pour moi de me retrouver parmi vous. Je me souviens très bien du congrès de Pau. Je vous avais dit : on verra si mon instabilité professionnelle va se poursuivre... J'ai fait tous les congrès comme Ministre de l'Intérieur, je crois même comme Ministre des Finances et comme candidat à la Présidence de la République. Je vous avais dit : si je ne suis pas élu, invitez-moi et si je suis élu, je m'inviterai. Voilà. Et je suis sûr, Michèle, que si je n'avais pas été élu, ils m'auraient invité.

Je sais les contraintes de votre métier, je connais les sacrifices que votre engagement exige de vous-mêmes et de vos familles. J'ai une pensée particulière pour vos femmes, vos enfants, pour les femmes sapeurs-pompiers, pour vos maris et vos enfants, qui sont solidaires de cet engagement, et je sais parfaitement qu'aucun membre de vos familles n'a pas le coeur serré lorsqu'il vous voit partir en opération. L'appréhension, la peur, la crainte font partie de la vie des familles de sapeurs-pompiers.

C'est pourquoi, être un sapeur-pompier, ce n'est pas faire un travail comme les autres.

En venant à votre congrès, j'honore, bien sûr, ma promesse de l'année dernière. Mais je souhaite surtout honorer l'ensemble des sapeurs-pompiers, qu'ils soient professionnels ou volontaires auxquels je veux associer les personnels militaires de la BSPP, des marins-pompiers de Marseille, des UISC, et, bien sûr, vous le comprendrez, les personnels de la sécurité civile.

Je veux vous adresser l'hommage de la Nation, saluer ceux d'entre vous qui ont été blessés en opération et m'incliner avec respect et douleur à l'évocation du souvenir de vos camarades décédés. J'en ai présidé des cérémonies pour accompagner l'un des vôtres à sa dernière demeure.

Ce Congrès, c'est aussi pour moi l'occasion de poursuivre avec vous tous, ce dialogue engagé il y a cinq ans et de tracer, ensemble, des voies nouvelles d'évolution. Il est habile votre Président. Il dit : puisque nous avons avancé ensemble depuis cinq ans, il ne faut pas s'arrêter. Chez les sapeurs-pompiers, un petit compliment, cela sert toujours pour l'avenir !

Je vous ai écouté avec beaucoup d'attention, Monsieur le Président, et les questions que vous soulevez sont importantes.

Vous avez dit votre préoccupation en matière de secours à personnes. Je la partage.

Qu'attendent nos concitoyens ?

Ils attendent une réponse de proximité à une demande d'aide qui ne relève pas toujours du geste médical ou de l'urgence. mais qui peut. tout simplement. manifester l'attente d'un soutien ou

... médical et de l'urgence, mais qui peut, sans empêchement, manquer l'attente et l'absence de d'un conseil, Ils attendent un secours - le plus rapide possible - en cas d'accident au domicile ou sur la voie publique, Ils attendent une prise en charge médicale efficace et de qualité, lorsqu'elle est nécessaire, elle aussi, dans les meilleurs délais possible.

Il faut prendre en compte le désarroi d'une jeune maman face aux pleurs incompréhensibles de son enfant, de familles confrontées au malaise d'un parent, et bien d'autres situations où les aléas de la vie nous laissent totalement démunis et où le drame peut arriver à tout instant.

Notre système médical et de secours repose sur trois piliers : la permanence des soins, le secours aux personnes, les services d'urgence.

Si l'un de ces éléments vient à se dérégler, l'ensemble du système est perturbé.

Quel est aujourd'hui le constat que l'on fait ?

Pour nombre de gens en France, « trouver un médecin » devient une préoccupation.

L'incompréhension de la population est réelle et chacun peut faire valoir son expérience personnelle ou celle de proches dans la difficulté lorsqu'il cherche à joindre en dehors des heures ouvrables, le samedi, le dimanche ou les jours fériés, un médecin libéral de garde ou la régulation libérale lorsqu'elle existe ... on pourrait citer de nombreux exemples de dysfonctionnements. Les élus comme la presse s'en font l'écho.

J'entends bien que l'on me dit que c'est l'évolution de la société, que les médecins comme la population en général aspirent à une vie familiale et au repos, que par ailleurs, la population médicale est mal répartie et qu'il existe des territoires particulièrement touchés, ici, dans cette région, on le sait bien, qui ne peuvent plus assurer de garde. Mais j'entends aussi lorsque l'on me dit que des tableaux de permanence laissent vacants des secteurs entiers. En tant que chef de l'Etat, je ne peux pas l'accepter.

Ce n'est pas tant la démographie médicale actuelle qui est préoccupante dans notre pays, que ses évolutions à moyen terme qui, malgré l'augmentation du numerus clausus, laissent augurer une baisse de 9% du nombre de médecins avec des inquiétudes particulièrement sérieuses pour les zones rurales.

C'est un sujet de société majeur. Et, dans ce domaine, je souhaite en appeler à la responsabilité individuelle de manière plus forte. Les libertés d'installation, de prescription, de choix par les patients de leur médecin, auxquelles nous sommes tous profondément attachés, vont de pair avec une responsabilisation de tous les acteurs. Il n'est pas normal que la répartition des médecins sur le territoire soit aussi inégale, il n'est pas acceptable, et je pèse mes mots, que la permanence des soins ne soit pas assurée. Il y a là des mesures à prendre pour assurer ce service public. Il en va de l'accès aux soins des Français. Nous ne pouvons pas accepter cette situation. Il est temps de trouver des solutions concrètes pour l'accès à une aide, un conseil, un soutien, un médecin ou un plateau technique en cas d'urgence.

J'ai demandé à Madame la Ministre de la santé de recevoir l'ensemble des professionnels concernés pour me faire des propositions à très bref délai sur ce sujet.

Dans cette chaîne complexe de la permanence des soins, tout se tient. Nous le savons ce sont souvent les urgences qui pallient les insuffisances de la médecine de ville : la tendance est croissante, soit de façon explicite, soit de façon implicite, de confier la permanence des soins après minuit aux seules urgences hospitalières. Ces urgences sont du coup saturées par l'afflux de personnes en quête d'une réponse mais dont la pathologie ne relève pas à l'évidence de l'hôpital. L'hôpital n'est pas là pour pallier les insuffisances de garde de la médecine de ville. Les centres 15 sont eux aussi assaillis d'appels, victimes de leur succès. Cela rejailit inévitablement sur la capacité et sur les délais de réponse de la régulation, donc in fine sur la qualité du service et sur l'efficacité du système global. Mais n'oublions pas que la régulation médicale, au-delà des difficultés qu'elle peut rencontrer localement et que vous dénoncez, souvent à juste titre, a permis quand même d'améliorer de 30% le taux de survie et de diminuer les besoins de réanimation et les séquelles. La régulation médicale doit donc, sans doute, être améliorée. Je partage, Monsieur le Président, votre point de vue et il y a parfois des attitudes administratives et technocratiques qui sont même blessantes pour un certain nombre de professionnels que vous êtes. Mais je ne crois pas que l'on puisse la remettre en cause dans son

principe .Ce n'est d'ailleurs pas ce que vous avez demandé.

En outre, les éléments qui ont suscité aujourd'hui votre réflexion illustrent une très grande hétérogénéité des situations d'un département à l'autre, et, disons-le, un partage des compétences mal stabilisé. Alors, comme vous, je souhaite que l'on conduise un véritable travail sur l'organisation de notre dispositif de secours et d'urgence, sans a priori, sans s'attacher à de fausses querelles et je vous sais gré de ne pas réduire le sujet à une opposition entre « rouges » et « blancs » qui serait inutile et inefficace et qui conduirait au blocage. Vous oeuvrez ensemble pour le bien commun, pour le sort des personnes qui sont en danger ou dans la peine. Vous parlez franchement. Je parle aussi franchement. Je ne veux pas de querelles de chapelles. Je veux du pragmatisme, de l'efficacité, de la rapidité pour répondre aux attentes des Français, en mobilisant les moyens à bon escient.

Oui, Monsieur le Président, il faut remettre la victime, le citoyen, l'usager, la personne -je reprends votre expression- au coeur de notre dispositif. Une réflexion globale doit donc être engagée, chère Michèle, tout de suite, elle doit se fonder sur des idées simples :

- la valorisation de notre potentiel et l'optimisation des compétences
- une répartition plus claire de ces compétences et des responsabilités dans le respect de chacun
- la maîtrise des coûts
- l'adaptation au terrain.

Je ne vous laisserai pas tomber. Mais je ne veux pas, dans le même temps, ouvrir une brèche sur d'autres personnels

que vous ne voulez pas, d'ailleurs. Il y a un problème d'organisation. Il faut maintenant le traiter et le trancher.

Quel est ce potentiel public à valoriser ?

Nous disposons d'une réelle capacité de prise en compte des détresses médicales : hôpital, services d'urgence, SMUR, médecins, infirmiers, aides soignants. Ils font un travail remarquable dans des conditions très difficiles. Les centres de régulation sont une nécessité, ils ont su, eux aussi, s'adapter au fil du temps, se professionnaliser et prendre en compte les évolutions de la carte hospitalière, qui a commencé à être rationalisée, qui va l'être de plus en plus, mais la recomposition va se poursuivre et je veux anticiper les effets dans l'organisation des secours aux personnes. La médecine d'urgence est une spécialité exigeante et la France a un savoir-faire reconnu.

Nous disposons par ailleurs d'une force unique, 250 000 hommes et femmes sapeurs-pompiers, répartis au plus près de la population, sur l'ensemble du territoire, encadrés, formés, entraînés, équipés et qui portent haut leurs valeurs d'engagement, de dévouement et de disponibilité.

L'analyse des situations montre à l'évidence que tous les appels d'urgence ne réclament pas une prise en charge médicalisée. Soit. Mais qui le décide, à quel moment et dans quel contexte ?

Mon sentiment est que l'on a laissé les deux institutions trop longtemps vivre dans leur logique propre, s'en remettant aux seules relations entre les hommes. Alors, entre nous, dans certains départements, la confiance est là, le dialogue est instauré et cela marche. Dans d'autres, la confiance n'est pas là, le dialogue n'est pas et cela ne marche pas. Les enjeux sont tels, vous avez raison, Président VIGNON, qu'on ne peut pas rester en l'état. Il faut davantage d'organisation, de procédures, de mutualisation des moyens, pas pour le plaisir, pas pour satisfaire des vues technocratiques mais pour que l'efficacité du système de secours à personne ne repose pas seulement sur la bonne entente de femmes et d'hommes. Le système de secours à personne est coopératif, il doit être organisé comme tel.

D'abord au niveau central, les deux directions de tutelle, doivent se coordonner. Moi, je ne veux plus, je le dis clairement, du temps où chacune des directions pouvait faire des circulaires internes, qui étaient susceptibles d'impacter le fonctionnement de l'autre institution, sans concertation, sans même que l'on soit averti. Cela, c'est fini. Ce n'est pas acceptable, parce que cela blesse tout le monde, Michèle. Entre la direction de l'hospitalisation et de l'organisation des soins et la direction de la défense et de la sécurité civiles, l'échange et le travail en commun doivent être permanents. Vous ne pouvez pas sortir une circulaire sans que l'autre ait donné au

moins son opinion, au moins si ce n'est son accord. Ce sont les mêmes malades à l'autre bout de la chaîne. Vraiment, Michèle, je te demande avec l'autorité qui est la tienne de faire en sorte qu'il en soit ainsi. Je suis même prêt à ce que l'on modifie les décrets d'attributions ministériels pour qu'il y ait, là aussi, au niveau ministériel un copartage des responsabilités. Mais je le dirai aux "blancs" de la même façon. Que les choses soient claires. Vous ne voulez pas être humiliés, blessés dans vos compétences professionnelles, les autres non plus.

Au niveau territorial - c'est extraordinaire aussi - les schémas d'organisation sanitaire, les SROS et les schémas départementaux d'analyse et de couverture des risques, les SDACR, ont été élaborés et cohabitent sans réel lien entre eux. Formidable ! Le schéma d'organisation sanitaire et le schéma de couverture des risques sont élaborés sans lien réel entre eux. Mais ils sont pourtant censés répondre à une même problématique : comment organiser, sur un territoire donné, la réponse la plus adaptée aux risques quotidiens auxquels la population est exposée ? Je souhaite que dès 2008, à l'occasion de la révision du volet « Urgences » des SROS, les données des SDACR soient intégrées - les données des deux -, afin de permettre une meilleure cohérence dans l'organisation des secours à personnes.

Cela permettra également de donner la primauté à une analyse partagée des risques locaux et aux enjeux d'organisation propres à chaque structure. Les directeurs des agences régionales d'hospitalisation associeront les préfets de département à cet exercice. Le volet « urgences » des SROS sera, en conséquence, soumis au comité départemental de l'aide médicale urgente et de la permanence des soins et des transports sanitaires.

Au plan opérationnel, je pense que tant pour des questions de démographie médicale à moyen terme, que de maîtrise des coûts, notre organisation devrait reposer sur une réponse graduée des secours et la reconnaissance d'une responsabilité d'orientation de l'intervenant de premier niveau. Mais pour vérifier la pertinence et la faisabilité de cette solution, il est nécessaire d'envisager, dès que possible, les conditions d'une expérimentation, en grandeur réelle, sur un ou plusieurs départements. Choisissons ensemble quelques départements et tentons cette expérience.

Le partage des responsabilités doit être formalisé dans un référentiel de régulation des interventions SDIS SAMU, établissant une typologie des pathologies et des circonstances aggravantes, en vue de préciser les cas dans lesquels le premier niveau détient une capacité de décision propre. L'objectif recherché doit être évidemment la rapidité de la réponse des secours, mais qui ne doit pas se faire au détriment de la qualité des soins et de la prestation dus à la victime. Par ailleurs, ce partage de responsabilités pourrait être encadré par un protocole conjoint de compétences et de formations professionnelles, intégrant, naturellement, les personnels non médecins.

La mise en place d'un référentiel commun permettra la reconnaissance du champ de compétences propre des sapeurs-pompiers et du savoir-faire de leur personnel ainsi que le cadre de leurs responsabilités. Cela valorisera la capacité des SDIS à agir en situation de prompt secours, à se déplacer sur place dans des délais les plus brefs et à agir dans une relation renouvelée avec la régulation médicale.

L'effectivité de ce partage de compétences, pardon de le dire, doit également s'adosser à un système d'information et de communication totalement interconnecté entre les deux services, permettant une optimisation de l'engagement des moyens opérationnels. La migration conjointe des SAMU et des SDIS sur un réseau de communication unique doit devenir une réalité. Les deux ministères se sont engagés sur cet objectif opérationnel, dont la mise en oeuvre interviendra dès 2008. J'ai connu la situation où les gendarmes avaient un réseau de communication différent de celui de la police. Ils ne font pas le même métier ? Ils n'ont pas le même statut, mais ils font le même métier. Il faut faire pareil s'agissant des secours à la personne.

Ainsi, la régulation médicale, informée en permanence peut garder, en cas de nécessité ou de doute, une capacité d'évocation d'une situation, ce qui ne blessera personne, à ce moment là. Enfin, le partenariat entre les services, resserré au travers de protocoles clairs, permet de préserver la cohérence d'organisation de chaque entité et de reconnaître comme partenaire, à part entière, le service de santé et de secours médical des sapeurs-pompiers, évitant ainsi des

part entière, le service de santé et de secours médical, des sapeurs-pompiers, évitant ainsi des redondances ou des concurrences, honnêtement, qui sont parfaitement inopportunes.

Cette expérimentation de coproduction d'une prestation globale et continue, je souhaite qu'elle soit mise en oeuvre dès le début de l'année prochaine et qu'elle fasse l'objet d'un comité de suivi et d'évaluation qui validera étape après étape les conditions d'une généralisation du dispositif. Je souhaite que tous les enseignements en soient tirés dans le sens du meilleur et du plus large partage de responsabilités possible entre les services. Je demande aux deux ministres concernés de conduire et d'évaluer cette expérimentation en 2008 en vue, si elle est concluante, de son extension dès 2009. On ne peut pas avoir, Monsieur le Président, un calendrier plus ambitieux. Ces orientations fondent le socle d'une nouvelle politique publique tirant le meilleur parti de notre potentiel, de façon pragmatique : chacun à sa place, avec ses responsabilités clairement définies, mais en travaillant, avec efficacité, sur la synergie entre les services, pour éviter toute rupture dans la chaîne, du secours... aux soins. Votre problématique : aux pompiers, les secours, les soins, - c'est ce que vous avez dit, à peu près -, ce n'est pas quelque chose qui me choque. Je veux simplement que l'on comprenne qu'il y a entre les deux des situations qui demanderont, et vous le savez parfaitement bien, une collaboration totale entre les "blancs et les "rouges". Je pense qu'avec ce que je propose, on peut s'en sortir.

En proposant une telle réforme, je sais rencontrer l'assentiment des élus, maires et présidents de Conseil général, notamment des départements ruraux, pour qui la garantie du secours et son efficacité est un élément déterminant de l'attractivité de leur territoire. Mais au-delà, tous les élus sont particulièrement attachés à leurs corps de sapeurs-pompiers, c'est la proximité avec la population, c'est la permanence du service public.

Cette relation à la commune, cette attention de la commune pour le service départemental d'incendie et de secours, je sais qu'il faut les identifier de façon visible. Vous avez raison, le volontariat, c'est la commune. Le volontariat, c'est la pérennité de votre institution. Il faut dire les choses comme elles sont, parce que c'est 200 000 volontaires, et un peu plus, sur 250 000 sapeurs-pompiers.

Faut-il également que ce lien se retrouve dans le financement du service ?

La loi du 27 février 2002, juste avant que je n'arrive, avait prévu la suppression des contingents communaux et intercommunaux et le transfert des financements correspondants par la diminution concomitante de la DGF des communes. La mise en oeuvre de cette disposition a été repoussée deux fois à ma demande - et vous savez très bien dans quel cadre -, elle devrait entrer en application au 1er janvier 2010. C'est vrai que l'on n'a plus le temps d'attendre. Je l'ai repoussé. Je le dis à Eric DOLIGÉ, à Michèle et au Président : j'ai repoussé parce que vous ne vouliez pas couper le lien avec les communes et que votre crainte est que, s'il n'y avait plus de financement, les communes s'en désintéresseraient et que cela porterait atteinte au volontariat. Je propose, puisque nous n'avons plus le temps d'attendre, qu'une concertation s'engage, avant la fin de l'année, avec les associations des maires de France et des départements, afin d'étudier les modalités de sortie de cette situation d'interrogation de la façon la plus large prenant en compte la place des communes dans le dispositif.

Je propose qu'avant la fin de l'année, vous nous remettiez des conclusions au gouvernement, que toutes les conclusions en soient tirées et que l'on décide en 2009, pour le projet de budget 2009. Donc, décision en 2008. Rapport avant la fin de l'année, décision en 2008 et 2009. Mais vous comprenez également que je dois avoir l'avis de l'association des maires. On ne peut pas faire cela tout seul. De même que des départements.

Les relations financières des SDIS avec les autres partenaires, on peut les améliorer.

Le Fonds d'aide à l'investissement de l'Etat, je le reconnais bien volontiers - je le dis au Directeur qui n'y est pour rien -, n'a pas été géré comme il aurait dû. Vous avez critiqué le saupoudrage et vous avez raison, la lourdeur du dispositif, vous avez raison. Un redressement s'est engagé au cours des deux derniers exercices budgétaires. Nous allons le poursuivre, parce que la vocation de ce fonds, c'est celle du financement de moyens lourds et structurants couvrant des risques majeurs, le NRBC ou les inondations, ou permettant la modernisation des systèmes de commandement. C'est cela le fonds. Il ne s'agit pas de faire plaisir aux uns et aux autres en

saupoudrant.

Enfin, les conditions de l'indemnisation des SDIS pour les prestations effectuées, hors du cadre des missions légales, au profit des SAMU, là aussi, il faut les préciser et répondre à cette question. J'ai demandé qu'entre le ministère de l'Intérieur et de la Santé, le travail soit fait et il aboutira avant la fin de l'année.

Mon seul souci, mon seul objectif est d'assurer la protection de nos concitoyens. Et je sais qu'ils attendent beaucoup de leurs sapeurs-pompiers.

La mise en oeuvre des orientations tracées aujourd'hui nécessite, de la part de chacun des intervenants, la volonté d'aboutir au service de la victime.

Je voudrais, Monsieur le Président, pour conclure, insister sur l'importance du maintien au plus haut niveau de la compétence professionnelle du corps des sapeurs-pompiers qui permet à la France de répondre avec rapidité aux demandes d'un gouvernement étranger d'envoi d'unités d'intervention immédiatement opérationnelles, comme cet été, et d'être force de proposition pour une initiative européenne que prendra Michèle ALLIOT-MARIE.

Les événements dramatiques du mois d'août, dans le sud de l'Europe liés aux incendies de forêts, de même que les inondations au Royaume Uni et en Europe centrale ont démontré la nécessité de doter l'Union européenne d'une capacité d'intervention pour faire face aux catastrophes de toute nature.

Ainsi, dans le cadre de la Présidence française, au deuxième semestre 2008, le renforcement des capacités de l'Union européenne dans le domaine de la protection civile sera l'une des priorités de la France.

Il pourrait s'agir de l'institution d'une capacité d'intervention fonctionnant dans le cadre d'un véritable mécanisme de solidarité collective intégrant des équipements lourds spécifiques qui peuvent faire défaut ou dont le nombre est insuffisant localement, afin que l'Europe assure la subsidiarité.

L'Union européenne pourrait donc prendre le relais et mettre des moyens complémentaires à disposition de l'Etat sinistré dès lors que la catastrophe dépasse ses capacités de réponse.

L'opinion publique européenne ne nous pardonnera pas d'être restés inactifs si pareilles situations se reproduisaient et les signes de dérèglement climatique nous incitent à agir tout de suite.

Les sapeurs-pompiers auront leur place dans la composition des détachements et des modules d'intervention appelés à intervenir à l'intérieur comme à l'extérieur de l'Europe, à côté des moyens nationaux. D'ailleurs, ceux de vos collègues qui sont intervenus en Grèce ont fait honneur à la France.

M. Le président, la sécurité civile a beaucoup évolué ces dernières années, mais j'ai conscience qu'il reste du chemin à parcourir.

Soyez assuré que je serai votre ami, attentif à l'avenir de votre profession. Vous savez, j'ai été solidaire des sapeurs-pompiers pendant mes quatre années au ministère de l'Intérieur. Je ne les ai pas oubliés au ministère des Finances, - quand il fallait signer, on ne va pas rouvrir cette question là ! Souvenons-nous de tous les débats sur la dangerosité de la profession, la question des retraites etc. - Je n'ai jamais failli à ma parole. J'ai toujours été à vos côtés. J'ai parlé franchement, y compris quand il y a eu des manifestations et que j'avais dit que, de mon point de vue, le sapeur-pompier, ce n'est pas un casseur. Je n'ai jamais fait l'amalgame entre le comportement d'une minorité qui ne donnait pas une image bonne de la profession et de l'ensemble de la famille des sapeurs-pompiers. J'ai été avec vous dans les joies comme dans les peines. Je peux assumer parfaitement le bilan qui a été le nôtre, tous ensemble, avec votre prédécesseur, M. ORY, comme avec vous, vous le savez très bien. Ce n'est pas parce que je suis devenu Président de la République que je vais l'oublier. Je l'ai dit à Michèle, qui porte à votre endroit, - je crois pouvoir parler en son nom -, exactement les mêmes sentiments. Je pense que vous trouverez rapidement des similitudes de caractère entre elle et moi : une certaine détermination, une volonté de réussir et d'agir.

Je le dis à chacun d'entre vous, et dites-le dans votre département, je connais l'utilité des sapeurs-pompiers. Je sais quel est votre engagement. Bien sûr, vous êtes difficiles. Si on n'avait

pas de tempérament, on ne prendrait pas l'engagement qui est le vôtre. Je le sais parfaitement, mais je n'ai jamais mis cette difficulté de tempérament que sur autre chose que la passion pour votre engagement. Et cela est parfaitement respectable. Personne ne peut vous en vouloir, de vouloir faire davantage au service de la victime et au service de votre passion. Croyez bien que pour la France, avoir 250 000 sapeurs-pompiers dont 200 000 volontaires, c'est considérable. Ce que vous avez dit sur le volontariat, il faut, Michèle, que tu t'en préoccupes car c'est la base. Il est venu le temps que, dans notre société, on tende la main et on valorise ceux qui veulent aider les autres et qu'on s'occupe un peu moins de ceux qui veulent empoisonner la vie des autres. On ne va pas être volontaire et puis, en plus, s'en excuser. Parce que volontaire, cela veut dire beaucoup de choses. J'espère que vous avez compris que ce n'était pas dans le discours mais c'est ce que je pense. Moi, je veux vous aider. Je veux que vous soyez heureux de vivre votre engagement et fier de votre mission. En même temps, je veux que vous compreniez que vous n'êtes pas seuls au monde, que les autres peuvent avoir également des qualités et qu'il faut que l'on travaille ensemble. En tout cas, soyez bien assuré qu'un congrès de sapeurs-pompiers sans moi, cela me ferait de la peine. Merci à tous.